

Mairie de lantenay

Conseil municipal

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2012

Convocation du : 28 / 11 / 2012

Présents : H. LEROY, G. PELISSON, A. PERTREUX , O. ADAMOWICZ, J.P. BALLAND, L. DOLIQUE, J. MARCHAS, N. ESCUDERO, C. PELLEGRINI, C. ROLLET, F. RONDOT

Excusés : D. BRUNET

SOUS LA PRESIDENCE DE MR LE MAIRE

1°) Rapport sur l'eau : année 2011-2012

Grâce essentiellement à la réparation de nombreuses fuites, la quantité d'eau consommée a fortement diminuée en 2012.

Année	Recettes <i>R</i>	Dépenses <i>D</i>	Différence <i>R - D</i>
2012	19 000 €	11 500 €	+ 7 500 €
2011	18 000 €	15 000 €	+ 3 000 €

2°) Détermination du prix de l'eau pour l'année 2013

La taxe d'assainissement est fixée à 0,70 € / m³ : en dessous de ce seuil, la commune ne pourrait plus bénéficier d'aucune subvention de l'Agence de l'Eau pour l'entretien et le développement de son réseau. Cette taxe n'est pour l'instant payée que par les habitants du lotissement du Tremblay, car ce sont les seuls à être raccordés à un réseau d'assainissement collectif.

Par ailleurs, après en avoir délibéré, le Conseil décide de ne pas augmenter le prix de l'eau pour 2013. Une hausse deviendra cependant inévitable lorsque les travaux de réparation du réseau d'eau seront programmés (remplacement des dernières conduites en plomb).

3°) CCAS : bilan du repas des anciens

L'ambiance était bonne, 35 personnes ont participé au repas de midi, et environ 15 sont restées le soir. Le coût total s'élève à 1 192,39 € pour le repas lui-même, et à 537 € pour les chocolats qui seront distribués aux anciens.

4°) Prise en charge des dégâts suite aux travaux de pose de la fibre optique

Lors de ces travaux, réalisés par l'entreprise SALANDRE de Bellegarde à l'automne 2011, plusieurs voies ont été abimées, notamment le Chemin du Montant. SALANDRE s'était engagée à réparer les dégâts, mais n'a pas tenu ses engagements à ce jour. L'entreprise propose aujourd'hui une indemnité de 400 € HT pour du point-à-temps.

En tenant compte du fait que la chaussée devra de toute façon être entièrement refaite à l'issue des travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement, le Conseil accepte cette proposition.

5°) SIEA

Le SIEA a communiqué à la Commune un devis portant sur l'installation de nouveaux lampadaires le long de la zone d'enfouissement des réseaux.

Le montant total des travaux est estimé à 41 000 € TTC.

Le SIEA en financerait 14 828,40 €, et la Commune récupérerait 6 437,62 € de TVA.

Resteraient à la charge de la Commune : 19 823,98 €.

6°) Bilan de l'opération « Plus d'arbres plus de vie »

L'opération s'est bien déroulée. 50 arbres de différentes essences ont été plantés par les enfants de l'école maternelle.

7°) Questions diverses

- Situation de trésorerie : La Commune dispose de 66 451,93 € au 1^{er} décembre.
- Cantine : La Commune a reçu un devis de 7 326,70 € TTC de la BBFC (soit environ 200 € plus élevé que celui de l'entreprise Cuny) pour l'équipement d'une unité de restauration.
Par ailleurs, la Commune n'a toujours pas reçu de réponse de la Sous-Préfecture quant à la nécessité de posséder un diplôme, pour la personne qui serait chargée de s'occuper de la cantine.
- Éoliennes : La Compagnie Générale du Rhône informe la Commune qu'elle renonce à approfondir son projet d'installation d'éoliennes à Lantenay, en raison de l'implantation prochaine du parc d'éoliennes sur la montagne de l'Avocat. Les deux projets sont en effet incompatibles.
- Ancien local des pompiers : Il était jusqu'alors mis à disposition de l'association Béguelins-Béguelines à titre gracieux. La Commune passe une convention de prêt de la salle avec cette association, pour l'assurance du matériel entreposé.
- Contribution Foncière des Entreprises (CFE) : La chambre des artisans demande au Conseil s'il souhaite diminuer le taux de cette taxe. Afin de soutenir les artisans installés sur la Commune, le Conseil adopte la réduction de moitié du taux minimal pour cette taxe (base d'imposition : 962 €) pour les contribuables dont le montant du chiffre d'affaire HT est inférieur à 10 000 €.
- Permis de construire : Le Conseil approuve la modification du permis de construire du garage de M. Stéphane GILGENKRANTZ.
- Lotissement de la Cornette : Le règlement intérieur sera modifié.
- Épaveuse : M. George PELLISSON affirme que l'épaveuse communale lui appartient, et souhaite la récupérer. Une facture va lui être demandée, et des recherches effectuées pour retrouver les conditions d'acquisition de l'épaveuse par la Mairie. Si elle appartient à M. George PELLISSON, il conviendra d'appliquer le Code Civil, en prenant en compte le fait que l'épaveuse est désormais partagée avec la commune d'Outriaz.
- Projet de forage pétrolier : Mme la Sous-Préfète a confirmé la réunion du 14 décembre à 14 h 30.

8°) Compte-rendu de diverses réunions

- Église : Les membres de la commission Travaux ont rencontré leurs homologues d'Outriaz, et priorisé les travaux de réparation et d'aménagement à effectuer dans l'église.
1) Chapeau de cheminée / 2) Gouttière arrachée / 3) Cloches / 4) Une poutre abimée / 5) Porte d'accès pour les handicapés / 6) Un plancher qui s'affaisse / 7) Réfection des peintures / 8) Branchement en plomb à changer sur le réseau d'eau.

- Communauté de communes :
 - Tennis Club de la Combe du Val : Le bureau va être renouvelé, et un des deux courts de tennis rénové.
 - Déchèterie mobile : À l'occasion de chacune des collectes déjà prévues, la déchèterie sera désormais ouverte le vendredi après-midi.
 - CDDRA : Tous les artisans de la communauté de communes sont invités à une réunion d'information.

- Intercommunalité (réunion tenue à Nantua) :
 - Fiscalité : Les services de l'État sont incapables de chiffrer les conséquences du futur regroupement.
 - Compétences : Ce seront les élus qui décideront des compétences qu'ils lui accorderont.
 - Le Préfet va prendre un arrêté fixant son périmètre.

- RPI : L'effectif est de 66 enfants. Il devrait être de 80 l'an prochain, et pourrait permettre d'envisager l'ouverture d'une 4^{ème} classe.

- Sentier botanique : Jacques MARCHAS et Gérard PELLISSON ont effectué un repérage, afin de pouvoir placer environ 20 balises le long du parcours. Une liste d'espèces remarquables a été dressée par M. MARCHAS.

9) M. Pierre JUILLARD, qui a assisté au conseil municipal, demande des précisions sur certains points abordés.

Prochaine réunion le lundi 17 Décembre.